

03/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2022****Présents :**

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Sarah BONVALET-YOUNES, Cyril BENOIT, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Mael DALGLIESH-LEMOINE, Florence DANTON, Mario DEL PERO, Guillaume FARDE, Grégoire ÉTRILLARD, Emiliano GROSSMAN, Ann-Sophie SCHOEPFEL, Jérôme SGARD, Paul VIGNAT.

Absents ou excusés :

Kévin COHEN (procuration à Sarah BONVALET-YOUNES), Théo GAUDY, Pauline LEBARON (procuration à Sarah BONVALET-YOUNES), Cassandre REMOND.

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Francesca CABIDDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Delphine GROUES	Directrice de l'Institut des compétences et de l'innovation
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignante
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Kate VIVIAN	Directrice des Affaires internationales par intérim
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*

* *

I. Point introductif d'actualité relatif au contexte conflictuel en Ukraine et Russie	2
II. Point d'information relatif à la mobilité étudiante en 3A pour l'année universitaire 2022-2023	6
III. Présentation du bilan 2020-2021 de la politique d'aide financière et de services aux étudiant(e)s	7
IV. Reconnaissance des associations étudiantes	11
V. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 21 février 2022	11
VI. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 17 janvier et du 7 février 2022	12
VII. Point d'information relatif à l'Institut des Compétences et de l'Innovation : historique, missions et projets à venir	12
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	15

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2022

La séance est ouverte à 8 heures 33 par Raphaël CHARPENTIER.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et à tous. Et, bienvenue à ce Conseil de la Vie étudiante et de la formation. Un Conseil qui démarre dans une actualité internationale particulièrement chargée, une actualité qui nous touche aussi à Sciences Po, établissement d'enseignement, mais également de réflexion en particulier sur les questions internationales. Et, évidemment qui ne peut pas être indifférent à la guerre qui se déroule actuellement en Ukraine. C'est pour ça que nous avons demandé, avec Mariana, et nous vous remercions de l'avoir accepté, que nous puissions changer très légèrement l'ordre du jour de ce Conseil pour avoir un point relatif à la situation des étudiants en Ukraine et en Russie, avec peut-être trois questions : d'abord, celle des étudiants de Sciences Po qui se trouvent aujourd'hui en échange en Ukraine et en Russie ; la question peut-être aussi des étudiants ukrainiens et russes qui se trouvent aujourd'hui à Sciences Po ; également la question des éventuelles actions qui peuvent être menées pour prévenir des dérives xénophobes et d'un certain nombre d'actes qui pourraient être menés par confusion dans les enjeux de ce conflit ou par justement une sorte de retranscription de la guerre parmi nous, ce qui serait ignoble. Je vous laisse Mme VIVIAN la parole pour ce point de situation.

I. POINT RELATIF AU CONTEXTE CONFLICTUEL EN UKRAINE ET RUSSIE

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, M. CHARPENTIER. Bonjour à toutes et à tous. Vous avez raison, il y a ces trois questions, mais j'aimerais juste rappeler très rapidement un peu les cinq piliers structurants de notre action depuis le début de cette crise dans lesquels on retrouve les trois que vous avez mentionnés, M. CHARPENTIER. Je rappelle juste que Mathias VICHERAT a envoyé un courrier la semaine dernière, et qui structure un peu ces piliers que nous avons mis en place dès les toutes premières heures de la guerre. Premièrement, effectivement l'aide que nous avons apportée et que nous continuons d'apporter aux étudiants de Sciences Po qui étaient en Ukraine et très nombreux en Russie au moment de l'invasion. Deuxièmement, l'aide aux étudiants ukrainiens et russes à Sciences Po ainsi que les anciens étudiants de nationalité ukrainienne. Je le précise, et qui sont sur place. Troisièmement, c'est la contribution active de Sciences Po à l'analyse et au décodage scientifiques des événements. C'est évidemment notre rôle en tout premier en tant qu'université en sciences humaines et sociales ouverte à l'international. Quatrième pilier, c'est la mise en place de structures pour l'accueil de chercheurs et d'étudiants en exil de nationalité ukrainienne qui auraient besoin d'un accueil pour poursuivre leurs activités en sécurité. Et, cinquièmement, c'est évidemment l'appui et l'accompagnement des initiatives de mobilisations de nos communautés étudiantes, mais pas que.

Juste quelques données sur chacun très rapidement des piliers. Premièrement, sur les étudiants qui étaient dans la région — vous le mentionnez, M. CHARPENTIER — ils étaient au nombre de deux en Ukraine au moment de la crise que nous avons évidemment accompagnés très rapidement vers la sortie. Tous les deux sont aujourd'hui en France. Mais, ensuite, nous avons une cohorte extrêmement importante d'étudiants en Russie, potentiellement de l'ordre de 53 étudiants en échange troisième année, stage, échange master, double diplôme. Il se trouve qu'ils n'étaient que 36 effectivement sur place au moment de l'invasion pour des raisons différentes, notamment de vacances hors de Russie parce que c'est la période des vacances. Donc, nous avons très rapidement mis en place et appliqué les consignes ministérielles qui ont évolué au fur et à mesure des premiers jours pour arriver dimanche dernier à une demande très forte de quitter le territoire en urgence. Nous étions en lien évidemment avec l'ambassade. Nous avons mis en place des aides financières lorsque c'était nécessaire. Nous avons accompagné les étudiants pour trouver les voies les plus sûres de sortie parce que comme vous le savez il est extrêmement difficile de sortir avec des voyages très longs, notamment lorsque les étudiants très nombreux étaient à Moscou. Cela nécessitait des voies terrestres et ensuite des difficultés pour sortir en bus avec des points

de contrôle extrêmement lourds et délicats à la frontière russe notamment avec l'Estonie. Aujourd'hui, nous avons encore 12 étudiants sur place en Russie, dont trois qui sont en stage à l'ambassade de France. Jusqu'à samedi, la demande de l'ambassade était qu'ils restent avec eux et qu'ils allaient évidemment les aider le cas échéant. Aujourd'hui, la demande a changé et ces trois étudiants vont devoir rentrer, notamment avec les restrictions bancaires qui commencent à devenir extrêmement difficiles, notamment pour les étrangers en Russie. Cinq étudiants de nationalité russe ou binationaux ont évidemment reçu nos consignes aussi parce que ce sont des étudiants de Sciences Po, et nous traitons toute notre cohorte de la même manière. Mais, ils n'ont pas forcément aujourd'hui... Ils sont dans leur famille ou ils veulent rester en Russie. Deux étudiants de nationalité hors Union européenne et qui n'ont pas de visa européen sans moyen de rentrer dans leur pays sont accompagnés de près, mais ils ne sont pas en difficulté aujourd'hui et se sentent bien accompagnés et soutenus. Et, deux étudiants de nationalité française qui souhaitent rester, mais que nous accompagnons de manière très incitative à un départ. C'est le premier point sur les communautés de Sciences Po sur place.

Deuxième pilier, c'est l'aide que nous pouvons et que nous avons déjà engagée vis-à-vis des nombreux étudiants de nationalité ukrainienne et russe actuellement en étude à Sciences Po, en échange ou en parcours diplômant. Ils sont très nombreux. Nous avons immédiatement pris contact avec ces étudiants. Nous les mettons en lien notamment avec les mairies de leur ville de campus. Je vous cite un exemple. Vendredi dernier, il y avait une rencontre organisée par la maire de Paris pour les étudiants de nationalité ukrainienne pour leur venir en aide immédiatement matériellement et psychologiquement. Nous mettons également en place à Sciences Po ces structures. Pour l'instant, nous n'avons pas de demande extrêmement poussée ou précise, mais nous sommes là. Et, nous allons accompagner ces étudiants de la meilleure manière possible évidemment.

Le troisième pilier est vraiment l'éclairage scientifique de notre communauté académique sur ces événements. Vous avez certainement vu que cinq événements sont organisés dès cette semaine. D'autres évidemment suivront, mais il y a déjà cinq grands événements : conférences ; débats ; discussions, qui sont organisés à Sciences Po cette semaine, ainsi que des sélections de publications. Et, nous allons continuer à pousser l'analyse de notre communauté académique pour éclairer autant que possible cette situation. C'est évidemment notre rôle vis-à-vis de toutes les communautés et du public évidemment.

Quatrièmement, l'accueil de chercheurs et d'étudiant en exil. Nous sommes en lien avec le programme PAUSE que nous connaissons à Sciences Po depuis quelques années, et plus récemment dans le cadre de la crise en Afghanistan qui nous a permis d'accueillir des chercheurs de nationalité afghane. Nous avons un profil de chercheuse qui a été identifié et qui pourrait arriver assez rapidement, ainsi qu'une ancienne étudiante en échange à Sciences Po. Elle n'est pas actuellement en échange, mais qui l'était et qui a besoin de notre aide pour finir son diplôme. C'est un début, mais nous allons évidemment... Pour l'instant, l'urgence hélas pour la plupart des Ukrainiens n'est pas à la réflexion, à la poursuite de leur carrière, mais juste à la sécurité matérielle et vitale.

Et, le dernier pilier, c'est vraiment notre soutien aux initiatives de mobilisations étudiantes, salariées, faculté permanente et autres. Vous savez la semaine dernière qu'il y a déjà eu des actions assez fortes à Dijon. Il y a des projets pour cette semaine. Sébastien THUBERT suit évidemment cela de près. Et, je vous réitère la volonté institutionnelle d'accompagner ces initiatives — vous l'avez bien précisé, M. CHARPENTIER — dans le respect du dialogue, dans le respect et la tolérance de chacun, et dans un esprit d'ouverture internationale importante. Voilà ce que je voulais vous dire sur ces cinq piliers et une petite mise à jour. Merci.

Paul VIGNAT

Bonjour à tous. Merci pour cette présentation. Je voulais simplement poser une question très pratique sur le cinquième pilier, donc l'accompagnement aux initiatives. J'ai vu simplement hier, mais ce n'était pas la première fois, en me baladant sur Facebook, qu'il y eût des groupes qui fleurissaient d'étudiants qui voulaient organiser des collectes, par exemple. Et, je voyais beaucoup revenir dans les commentaires qu'ils ne savaient pas exactement ce que l'administration pouvait faire pour eux. Et, même après vous avoir écouté, je voulais savoir exactement et concrètement ce que vous pouvez et ce que vous allez faire pour aider ces initiatives, notamment, par exemple, pour la collecte. Est-ce que vous pourriez relayer sur les réseaux de Sciences Po officiels ces initiatives ou mettre à disposition des lieux ? Qu'est-ce que vous prévoyez de faire ?

Raphaël CHARPENTIER

Je me joins à cette question. Vous évoquiez Mme VIVIAN un certain nombre d'événements qui sont organisés. Je me tourne vers Sébastien THUBERT pour lui demander justement la manière dont Sciences Po organise concrètement aujourd'hui la participation à la solidarité.

Sébastien THUBERT

Avec Clémence JAMET qui est chargée de la vie associative, et étant en lien depuis la semaine dernière avec des associations étudiantes qui essaient de s'organiser, nous essayons de les accompagner pour qu'ils pensent au-delà de l'événement de collecte ce qu'il se passe après la collecte. Et, notamment les partenaires avec lesquels ils peuvent se mettre en lien pour diriger de l'aide matérielle vers la zone ukrainienne ou vers les réfugiés qui sont répartis dans toute l'Europe. Du coup, nous essayons de les accompagner pour qu'ils trouvent des partenaires. Effectivement, c'est le genre d'initiatives qui va avoir très rapidement lieu sur les campus. Il y a aussi des collectifs d'associations qui réfléchissent à un rassemblement de soutien, et bien sûr aussi dans ce qu'elles savent faire. Et, pour prendre le relai des initiatives institutionnelles, les envies de débats et un certain nombre de choses pour maintenir la cohésion de la communauté et montrer la solidarité des étudiants de Sciences Po avec ce qu'il se passe. En tout cas, la Direction de la vie de campus et de l'engagement va accompagner les collectifs étudiants.

Grégoire ÉTRILLARD

J'ai une question. On a vu qu'il y avait un certain nombre de sanctions qui avaient été prises à l'égard de la Russie, sanctions économiques, sanctions aussi culturelles ou plus exactement une espèce de contamination des sujets nationaux à l'égard de — je pense plus particulièrement — chefs d'orchestre d'origine russe à qui l'on a demandé de prendre position. Je ne sais pas si c'est véritablement souhaitable. Mais, j'aimerais bien savoir la position de Sciences Po par rapport à cela. Combien de personnes russes ou d'origine russe avons-nous dans le corps enseignant ? Je le dis clairement. Je suis hostile à ce type de chasse aux sorcières, mais je voulais savoir si c'était quelque chose qui était discuté ou envisagé ou demandé.

Sarah BONVALET-YOUNES

Bonjour. Merci beaucoup. À l'UNEF, on commence à constater des étudiants en difficulté, notamment des étudiants russes dont les parents ne peuvent plus leur envoyer d'argent. Est-ce qu'il y aura une aide possible au niveau des frais d'inscription de la part de Sciences Po pour des étudiants qui seraient potentiellement en difficulté à cause de cela ?

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, M. ÉTRILLARD pour cette question importante effectivement. Pour rappeler une position de principe de Sciences Po qui est, vous le savez, extrêmement engagée à l'international avec un réseau universitaire de 478 partenaires à travers le monde, dont six en Russie, par exemple. Notre position a toujours été, comme beaucoup d'autres institutions, de garder, de maintenir le dialogue, de maintenir les ponts de discussions, de maintenir les ponts de partenariats ouverts jusqu'au possible, coûte que coûte, j'ai envie de dire. Nous estimons que le rôle des universités dans ces moments de crise est évidemment de permettre un accompagnement, et un soutien aux personnes qui en auraient le plus besoin. Et, de continuer à former également nos étudiants à des situations de crise et à une compréhension de zones qui peuvent être complexes. C'est effectivement notre rôle. Donc, nous ne sommes pas aujourd'hui dans une position de fermeture de partenariats, de suspension d'accords, de prise de position géopolitique vis-à-vis de cela. Je dis bien aujourd'hui. Nous gardons la réflexion ouverte. Nous nous y penchons, mais je vous rejoins évidemment, M. ÉTRILLARD, dans l'importance d'une réponse dosée, et une réponse qui est en ligne avec les valeurs de Sciences Po. Et, le rôle que Sciences Po en tant qu'université doit jouer. Nous cherchons aujourd'hui, malgré la grande brutalité de la situation, à assumer cette responsabilité d'université ouverte sur le monde. Et, évidemment que la question des populations russes dans nos communautés est au cœur de ceci. Et, nous avons notamment pu écrire — M. VICHERAT a écrit vendredi — aux étudiants de nationalité russe qui sont très nombreux à Sciences Po pour leur réitérer à quel point ils étaient les bienvenus chez nous. Vous le savez peut-être, il y a eu une campagne de désinformation qui a circulé très fortement dans le milieu universitaire pour expliquer que les étudiants russes n'étaient plus les bienvenus en Occident. Nous n'avons pas démenti directement cette Fake News parce que cela n'est pas notre rôle non plus. Mais, nous avons fait un message très clair et net à cette population d'étudiants russes qui continue évidemment d'être la

bienvenue, et dont on les accompagne dans la réussite de leurs études, mais aussi dans l'aide matérielle. Cela rejoint un tout petit peu votre question, Mme Sarah BONVALET-YOUNES, sur l'aide. Je laisse peut-être ma collègue Francesca CABIDDU prendre la parole.

Francesca CABIDDU

Merci, Kate. Effectivement, les dispositifs d'accompagnement social et financier sont très importants pour accompagner les étudiants russes et ukrainiens dans le cadre de cette crise. Il y a deux types d'aides qui sont possibles. Pour certains étudiants, nous sommes en train de revoir tous les échéanciers des droits de scolarité pour laisser le temps aux familles de s'organiser. Et, pour d'autres étudiants, nous avons participé financièrement, par exemple, à des rapatriements. Au total, sept étudiants sont concernés par ces mesures. Vous pouvez, dans le cadre de vos actions, rediriger les étudiants vers le service de l'aide sociale qui est extrêmement réactif, et qui étudiera chaque situation individuellement, comme il le fait habituellement.

Grégoire ÉTRILLARD

Cela me rassure que l'on continue à lire du Dostoïevski et écouter du Tchaïkovski, mais aussi aimer la culture et le peuple russe malgré bien entendu — j'en profite pour le dire — le rejet qu'inspire cette guerre scandaleuse.

Florence DANTON

Bonjour. Merci pour ce point nécessaire. J'anticipe sur un point de la suite de notre ordre du jour qui concerne les affectations en troisième année des étudiants en deuxième année actuellement. J'ai pu constater sur la note dont il va être question un tout petit peu plus tard qu'il y avait aujourd'hui 176 étudiants qui devaient aller l'année prochaine en échange en Russie. Non, est-ce une erreur de ma part ? C'est ce que je vois dans la note.

Kate VIVIAN

Ce sont les choix.

Florence DANTON

Ce sont les choix, pardon. Du coup, qu'est-il envisagé de ce point de vue ? Comment l'institution répond-elle à la crise pour être en mesure de répondre à ces demandes étudiantes ?

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Florence, pour cette question. Effectivement, il y a une distinction entre le nombre de demandes et le nombre d'affectés que vous n'avez pas par pays ici. Mais, je peux vous confirmer que ce sont 42 étudiants qui ont été affectés pour partir en Russie l'année prochaine. Ces 42 étudiants ont été contactés aujourd'hui. Certains nous avaient déjà écrit. Nous avons écrit à l'ensemble de cette cohorte avec la position ministérielle actuelle qui peut évoluer, mais qui est actuellement une désincitation extrêmement forte à tout déplacement en Russie, sauf motif impérieux. À ce stade, nous estimons que le motif impérieux d'un échange n'est pas valable puisque nous pouvons réaffecter les étudiants ailleurs. Nous ne sommes pas dans une annulation ou une suspension de partenariat. Nous ne les annulons pas. Comme je vous dis, c'est une question de position de principe aujourd'hui de Sciences Po. Mais, ces étudiants vont être accompagnés dans de nouvelles affectations, sans obligation pour l'instant. Nous les accompagnons de manière très incitative, si je puis dire, pour trouver des solutions. Mais, nous comprenons que c'est aussi difficile pour des étudiants qui avaient des projets très précis. Nous sommes dans une démarche très active vis-à-vis de ces 42 étudiants. Nous avons déjà trouvé des solutions. Nous continuerons à en trouver. Et, si la position ministérielle devait changer, nous adapterions notre position aussi en fonction. Mais, voilà où nous en sommes aujourd'hui. En tout état de cause, aucun étudiant ne sera comme partout dans le monde obligé d'aller dans un pays ou d'aller quelque part où sa sécurité ne serait pas garantie, où il y aurait une situation personnelle difficile. Nous faisons la même chose dans cette situation.

Raphaël CHARPENTIER

Je vous remercie infiniment pour ce point qui, je pense, était à la fois utile et nécessaire. Tant qu'il sera nécessaire de le faire, je pense que nous le ferons, tout comme nous l'avons fait lors de la crise sanitaire. Je sais aussi que chacune et chacun autour de cette table reste mobilisé pour répondre aux questions, et notamment les cas pratiques qui peuvent dans chacune des communautés que nous représentons se passer. Nous allons pouvoir prendre le cours finalement normal maintenant de ce CVEF. J'en profite également pour saluer au nom de ce Conseil l'arrivée des doyens de deux nouvelles écoles : PSIA et l'EAP, et les inviter ici de fait formellement à venir s'exprimer rapidement devant nous pour nous faire part de leurs priorités. Relayer également une préoccupation que nous avons Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, mais je sais qu'elle est partagée dans l'ensemble pour un nouveau point sur la politique environnementale de Sciences Po, et notamment à la faveur également d'un certain nombre de changements dans les équipes. On va maintenant passer à l'ordre du jour, peut-être en inversant les points effectivement pour vous libérer après, Mme VIVIAN. On va commencer par une transition avec la question posée par Mme DANTON. Finalement, une transition parfaitement trouvée. Un point d'information sur la mobilité en 3A.

II. POINT D'INFORMATION RELATIF À LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE EN 3A POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Kate VIVIAN

Merci beaucoup. Merci pour cette proposition d'agenda. Nous venons, comme vous le savez, de clore la campagne d'affectation en troisième année avec un retour à la quasi-normalité, après deux années, comme vous le savez, extrêmement perturbée. Vous venez de le mentionner. Nous en avons parlé évidemment à de nombreuses reprises. Mais, nous sommes donc heureux de pouvoir proposer de nouveau une année pleine d'échanges à l'international pour l'ensemble de la cohorte de deuxièmes années actuelles, avec deux difficultés malgré tout parce que je dis quasi-normalité. Mais, le réseau n'est pas revenu totalement à la normalité. Nous avons encore plusieurs pays ayant annoncé le fait qu'ils ne seraient pas en mesure d'accueillir des étudiants en échange pour la rentrée 2022. Nous pourrions avoir d'autres annulations, mais pour l'instant nous sommes sur une situation de réseau un peu rétréci, notamment avec la fermeture de la Chine qui est, comme vous le savez, un gros porteur comme nous l'appelons avec plus de 40 affectations en temps normal par année, et qui n'est pas dans notre réseau aujourd'hui. Autre particularité de cette année, c'est une cohorte de deuxièmes années qui est en hausse de 6 %. Nous avons plus d'étudiants à affecter et moins de places. Mais, malgré tout ceci et malgré l'incertitude qui règne encore, nous avons vraiment tout notre possible pour que la campagne puisse se dérouler de la manière la plus normale possible. Et, nous sommes heureux des résultats qui sont les nôtres, et qui sont ceux des étudiants en premier lieu évidemment. Nous avons des taux de satisfaction des vœux qui sont tout à fait dans les taux de ce que nous connaissions avant la pandémie, avec aujourd'hui 63 % des étudiants — pardon, je crois qu'il y avait une petite erreur dans la note dans le texte, mais le tableau est le bon — ayant obtenu leur premier vœu. Et, 90 % l'un de leurs trois premiers vœux. Nous retrouvons quasiment l'équilibre pour les trois premiers choix en tout cas d'avant la pandémie ou de la dernière affectation en année pleine. Et, nous retrouvons également des équilibres géographiques des grandes zones habituelles avec 39 % des étudiants qui partiront en Europe. C'est un tout petit peu en hausse. Mine de rien, on sent qu'il y a encore une volonté de rester potentiellement un peu plus proche de la maison au vu de l'incertitude. Nous avons 36 % dans les Amériques et 25 % dans la zone Asie-Pacifique, Afrique, Moyen-Orient. Nous sommes quand même assez ravis de pouvoir offrir ces opportunités à nos étudiants malgré le contexte qui perdure. C'était un engagement que nous avons pris lorsque nous avons dû basculer sur un mode semestriel de revenir le plus vite à une affectation en année pleine. Voilà pour l'instant ce que je voulais vous dire là-dessus, mais je serais heureuse de répondre à des questions éventuelles ou apporter des précisions.

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce qu'il y a des questions parmi vous en salle ou en ligne ? Non ? Pas de question. Je pense que la principale question était celle que Mme DANTON a posée tout à l'heure évidemment. S'il n'y a pas de question, je voulais vous remercier infiniment pour ce point et pour la réussite de cette campagne après

deux années, nous le savons, qui ont été particulières. Et, celle-ci l'est encore. On peut passer au point suivant de l'ordre du jour, Mme CABIDDU, sur la présentation du bilan 2020/2021 de la politique d'aide financière et de services aux étudiantes et aux étudiants.

III. PRÉSENTATION DU BILAN 2020-2021 DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SERVICES AUX ÉTUDIANT(E)S

Francesca CABIDDU

Bonjour à toutes et à tous. Je suis heureuse d'être parmi vous aujourd'hui pour vous présenter ce bilan. Je vais dans un premier temps rappeler rapidement les caractéristiques de notre politique d'aide sociale. Nous verrons ensuite la manière dont ce système d'aide sociale a permis d'apporter un soutien durant la crise à l'ensemble de la communauté étudiante. Je terminerai avec un court point d'étape sur l'année universitaire en cours. Sciences Po est très engagée en matière de responsabilité sociale, et sa politique d'aide sociale a été mise en place il y a désormais près de 20 ans. Elle est toujours aussi innovante. Vous pouvez observer ici les trois grands piliers sur lesquels elle repose. Le premier élément de cette politique est en réalité son système de droits de scolarité qui comporte des droits modulables en fonction de la capacité contributive des familles. Un accompagnement de ces familles est prévu grâce à des exonérations totales ou partielles des droits de scolarité qui permettent de prendre en compte, par exemple, des changements de situation. Le système de droits de scolarité sert une politique redistributive et contribue au développement d'un dispositif de bourses et d'aides financières particulièrement complet et très diversifié qui accompagne toute la communauté étudiante, et notamment les étudiants moins favorisés. Sur ces deux piliers, les éléments sont très détaillés dans le document qui vous a été remis. Je ne vais pas approfondir, bien évidemment je pourrai répondre à vos questions à la fin de la présentation. Le troisième pilier de cette politique d'accompagnement vers la réussite s'appuie également sur l'action des services qui accompagne de manière individualisée les étudiants dans différents domaines de la vie étudiante : la recherche du logement ; la recherche d'une aide financière ; la mise en place d'un aménagement pour un étudiant en situation de handicap ; ou encore, pour les étudiants internationaux, l'obtention d'un titre de séjour. Ce ne sont que quelques exemples de l'accompagnement qui est proposé par les services. Il faut rappeler que la crise sanitaire a véritablement permis de renforcer cet accompagnement et aussi de le valoriser. Je vais vous en parler dans quelques instants.

Pour l'instant, voici les chiffres qui sont à retenir pour l'année 2020/2021. L'année dernière nous avions un taux de boursiers global de 24 % et en première année du Collège ce taux était de 23,3 %. Entre temps, il y a eu une réforme des admissions qui avait comme objectif, entre autres, de relancer la dynamique d'ouverture sociale. Et, cet objectif a été atteint la première année de la réforme. En 2021/2022 nous pouvons annoncer un taux de boursiers de près de 30 % en première année du Collège universitaire. L'impact positif de cette réforme va plus loin parce que la part d'étudiants boursiers qui se situent dans les échelons 5,6 et 7 a augmenté de 42 % par rapport à l'année 2020/2021. Autre chiffre important, en 2020/2021, 33 % d'étudiants étaient totalement exonérés du paiement des droits de scolarité. Différentes catégories d'étudiants sont exonérées. Majoritairement, l'exonération est accordée sur les critères sociaux. Je rappelle que dans cette catégorie rentrent aussi les familles qui disposent de faibles revenus. Il s'agit des familles dont les revenus mensuels ne dépassent pas les 3 200 €, si l'on considère un foyer de deux adultes et de deux enfants. Je rappelle également que ces familles perçoivent de la part de Sciences Po une aide complémentaire de 400 € versée en début de rentrée. Au total, si nous considérons l'ensemble des bourses, des aides financières et des exonérations, ce sont près de quatre familles sur dix qui ont obtenu une aide financière unique en 2020/2021. Et, ce sont près de 11,5 millions d'euros qui ont été distribués hors aides publiques.

Comme je l'indiquais, les dispositifs d'accompagnement social et financier ont été largement mobilisés pendant la crise sanitaire grâce à leur adaptabilité, et il y a eu une grande mobilisation de tous les services de Sciences Po qui a permis un accompagnement au cas par cas et permanent des étudiants. La crise a touché les étudiants dans différentes dimensions de leur vie quotidienne et étudiante : la mobilité ; la santé ; l'accès à la connexion, et de manière plus globale, les conditions économiques ont été fortement impactées. Et, vous pouvez observer ici les différents volets du soutien que Sciences Po a mis en place pour accompagner les étudiants. Bien évidemment, l'accompagnement a été financier, mais aussi social, administratif et sanitaire. Sous le volet financier, ce sont 336 étudiants qui ont été aidés et qui ont bénéficié d'une aide globale de 330 000 €. Dans ce contexte de crise, les dispositifs d'accompagnement social et financier ont montré, non seulement comme je le disais tout à l'heure leur adaptabilité, mais

aussi leur solidité et leur capacité à être réactifs pour accompagner les étudiants de manière rapide en s'adaptant à différents besoins. Il y a un autre élément important à avoir à l'esprit, concernant le soutien qui a été apporté à la crise, Sciences Po n'a pas agi seule. Nous avons vraiment travaillé en collaboration avec nos partenaires, et notamment les collectivités territoriales et les services de l'État qui se sont aussi largement mobilisés pour les étudiants. Il suffit de rappeler les repas à 1 € proposés par le CROUS pour l'ensemble de la population étudiante ou l'aide financière apportée par les assistantes sociales du CROUS, en complément de celles attribuées par Sciences Po. Cela a concerné tous les étudiants y compris les internationaux et les non-boursiers.

Enfin, un court point d'étape concernant cette année universitaire qui est riche en projets. Je rappelle qu'en parallèle de la réforme des admissions, nous avons mis en place une refonte du système de droits de scolarité. Le barème progressif est devenu lissé. Nous avons renoncé aux 15 tranches de droits de scolarité et leurs inévitables effets de seuils pour passer à un système de droits de scolarité complètement individualisés. Désormais le tarif est calculé au plus près de la réalité des moyens de chaque famille. C'est un système plus juste, et il contribue sans doute, au même titre que la réforme des admissions, à l'élan de démocratisation que Sciences Po est en train de porter. Deuxième grand projet, nous avons enfin pu ouvrir notre centre des services étudiants qui se trouve ici au 13 rue de l'Université, au premier étage, et qui offre aux étudiants un accompagnement et un accueil véritablement de qualité, avec des espaces innovants, connectés, accessibles, mais surtout des espaces conviviaux et propices à l'échange. C'est une étape supplémentaire dans notre démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil des étudiants, un accueil qui correspond véritablement aux standards internationaux. Et, enfin, nous avons décidé de pérenniser un certain nombre d'objets de soutien que nous avons mis en place durant la crise sanitaire. Le contexte demeure incertain et délicat. Et, nous avons décidé — je donne juste quelques exemples — de prolonger les campagnes de distribution alimentaire. L'année dernière, nous avons distribué en collaboration avec l'association Linkee et le conseil régional d'Île-de-France 460 paniers. Une première distribution a eu lieu à l'automne cette année, et à partir du 11 mars ces distributions seront plus régulières. Elles auront lieu toutes les deux semaines les vendredis à proximité de la cafétéria du 1 Saint Thomas. Ces distributions sont assurées en collaboration avec Linkee, mais aussi avec la Croix-Rouge Sciences Po. Deuxième dispositif, depuis cette rentrée l'épicerie solidaire a ouvert ses portes et une collaboration a été mise en place avec les services de l'aide sociale. Certains étudiants peuvent bénéficier d'une aide alimentaire. Les étudiants identifiés par le service de l'aide sociale peuvent être réorientés vers l'épicerie pour bénéficier de tarifs réduits. Je crois qu'ils correspondent à 20 ou 30 % du prix du marché. Nous avons aussi mis en place l'année dernière un parc d'ordinateurs de prêt pour soutenir les étudiants qui n'étaient pas équipés correctement ou qui n'avaient pas accès à une connexion satisfaisante. Et, nous sommes en train de travailler pour élargir ce parc d'ordinateurs qui a car en début de rentrée, en quelques jours, ils ont tous été distribués. Donc, il y a un véritable besoin. Enfin, nous continuons notre expérimentation de l'accueil numérique. L'accueil numérique à distance sans rendez-vous a été une obligation dans le cadre du télétravail et des différents confinements. Et, nous nous sommes rendu compte que cet accompagnement de proximité pouvait être utile tout au long de l'année, et même en dehors de la crise sanitaire, pour répondre aux besoins des étudiants qui se trouvent dans les campus en région ou à l'international. Donc, cette année, l'accueil est physique et numérique à la fois. On verra la manière dont ce dispositif peut être mis en place durablement. Ce ne sont que quelques exemples. Il y en a d'autres, tous montrent la volonté de la Direction de l'accueil et de l'accompagnement de diversifier l'accompagnement pour répondre à tous les besoins, et continuer d'accompagner les étudiants et leur offrir les meilleures conditions de vie et d'études. Merci pour votre attention et je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

Mael DALGLIESH-LEMOINE

Merci beaucoup pour ce résumé. Deux questions. Est-ce qu'il y a sur le site de Sciences Po une rubrique qui centralise toutes ces données par rapport aux ventes à 20 %, la distribution alimentaire et auprès de donateurs pour que l'on puisse rediriger les étudiants pour qu'ils aient les informations plus précises ? Première question. Et, deuxième question. C'est fantastique que l'on puisse aller aussi loin dans les aides que vous proposez, que l'on puisse augmenter le nombre de boursiers. Mais, j'imagine que cela a un impact financier pour l'École. Comment assume-t-on ces pertes ? Comment les compense-t-on ?

Sarah BONVALET-YOUNES

Je vais prendre la parole pour l'UNEF. Déjà, merci beaucoup pour cette présentation. On se satisfait aussi d'ajustements. Par exemple, la linéarisation des frais d'inscription, les baisses pour les classes moyennes, etc. On constate encore des difficultés financières. Donc, du stress pour réussir les études qui pourrait être résolu si Sciences Po baissait encore ses frais d'inscription. On considère que le système de frais d'inscription demeure un système d'exclusion sociale et de difficultés pour les familles. Trop nombreuses sont celles qui doivent contracter un prêt pour financer les études de leurs enfants, et trop nombreux sont les étudiants qui doivent se salarier à côté de leurs études hypothéquant leurs chances de réussite parce qu'on sait que c'est beaucoup plus compliqué de parvenir à mener à bien ses études quand on est salarié. De plus, au niveau des bourses, on se satisfait du fait que le taux de bourses ait augmenté. Mais, on se demande par rapport à l'ambition qu'avait la réforme des admissions sur ce point s'il n'y a pas finalement une augmentation des taux de bourses qui n'est pas suffisante. On constate que la majeure partie des étudiants se situe entre l'échelon 0 bis et l'échelon 1. Comment faire pour aller plutôt vers les étudiants, comme vous le disiez tout à l'heure, qui sont à des échelons plus élevés ? Pour continuer sur les bourses, par rapport à la bourse BOUTMY, nous regrettons le manque de clarté des critères sociaux et au mérite. Et, nous appelons que cette bourse soit versée strictement et uniquement sur critères sociaux. Nous regrettons, en outre, son mode de financement par des acteurs privés qui fait peser un risque sur la pérennité et la stabilité des montants versés en cas de désengagement de ces acteurs. Par rapport aux situations exceptionnelles traitées par l'accueil administratif, nous aimerions signaler que trop souvent ces situations ne sont pas traitées automatiquement et rapidement par les services. Les étudiants sont contraints de renvoyer plusieurs mails ou attendent de longues semaines une réponse, ce qui ajoute évidemment du stress dans des situations déjà difficiles. Je suis désolée, j'ai plusieurs points. Par rapport à la commission de suivi social, on constate que les rallonges budgétaires n'ont pas été suffisantes pour couvrir la hausse des dossiers induite par la crise économique et sanitaire. Est-ce qu'on prévoit de poursuivre cet accroissement du budget ? Ensuite, par rapport aux aides sociales d'urgence, nous regrettons que les critères demeurent flous et qu'ils ne soient pas communiqués publiquement. Nombreux sont les étudiants qui sont réorientés vers le CROUS, alors que cette solution ne convient pas à toutes les situations, notamment les plus urgentes. Par rapport aux doctorants, on rappelle notre attachement à ce qu'ils n'ont pas à payer de frais d'inscription. Et, nous espérons que cet engagement pris par le directeur sera rapidement suivi de fait. Vous parliez de prêts d'ordinateurs. C'est super parce que justement on a remarqué comme vous que c'est un service qui a été très demandé. Il y a eu des pénuries et des délais d'attente importants. C'est super si vous prévoyez de l'accroître. Enfin, mon dernier point par rapport aux logements. On pense que Sciences Po devrait développer davantage les partenariats, notamment à Menton et à Paris évidemment. On constate de grandes difficultés. À Paris, notamment, j'ai inscrit dans mes notes qu'HENEO ne met à disposition qu'un seul logement. Est-ce que, par exemple, par rapport à des partenariats que l'on pourrait imaginer avoir une marge de manœuvre ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Peut-être sur les droits de scolarité et sur la position de l'UNEF sur les droits de scolarité, je ne vais pas la commenter. C'est votre position. La réforme des droits de scolarité qui est à l'œuvre depuis plusieurs années a permis un lissage qui a abouti à la rentrée 2021. Dans l'enseignement supérieur sélectif, notre système de droits de scolarité est le plus juste, le plus équitable. Et, il est très regardé par d'autres établissements. Il nous permet d'accueillir, comme l'a dit Mme CABIDDU, 30 % d'étudiants boursiers. J'en profite pour répondre à votre question, M. DALGLIESH-LEMOINE. Effectivement, c'est un coût puisque non seulement Sciences Po exonère... Nous avons en fait un triple bénéfice pour les étudiants boursiers. Ils sont exonérés des droits de scolarité complètement, quel que soit le niveau de la bourse. Ensuite, ils bénéficient de la bourse de l'État bien sûr en fonction du niveau. Et, Sciences Po abonde avec un supplément de 75 %. Ce n'est pas le cas dans toutes les Grandes écoles. Mais, c'est un système qui est coûteux effectivement. Comme l'a dit le directeur plusieurs fois, le modèle économique de Sciences Po est composé de trois tiers : l'État ; les ressources propres ; les mécènes. Effectivement, l'intention du nouveau directeur de Sciences Po est d'aller chercher, sachant qu'il s'est positionné comme vous le savez sur l'absence d'augmentation des droits de scolarité, des ressources supplémentaires y compris parmi les mécènes, Mme BONVALET-YOUNES, pour permettre à ce modèle qui, encore une fois, est un modèle équitable, social, mais qui répond à la délégation de service public de Sciences Po en tant qu'établissement d'enseignement supérieur d'accueillir des étudiants qui n'ont pas les moyens de s'offrir un enseignement sélectif. Je vous rappelle que les études dans les écoles

comme HEC, l'ESSEC, ne sont pas gratuites pour les boursiers, même si les taux de boursiers sont annoncés. Ce sont des taux de boursiers, mais ce ne sont pas des taux de boursiers exonérés de droits de scolarité. Oui, on continuera et le mécène nous aide beaucoup à aller chercher de l'argent pour accueillir davantage de boursiers. Et, Mme CABIDDU vous le dira mieux que moi. La pyramide des échelons boursiers cette année a évolué dans un sens très favorable puisque nous sommes, je crois — elle le confirmera — à la rentrée 2021 avec une pyramide des échelons de bourses de l'échelon 0 bis qui est le plus bas, donc les familles les « moins modestes », jusqu'à l'échelon 7 qui est composé de boursiers issus de familles les plus modestes. Nous avons, je crois, cette année 2021, dépassé en composition sociale l'université française.

Francesca CABIDDU

Oui, effectivement, nous avons pour les échelons 5, 6 et 7 un taux de boursiers de 34 %. Dans les universités françaises, il est de 32 %. Pour répondre aux autres questions : il existe effectivement un site Web qui se trouve dans la rubrique « vivre » puis « aides sociales ». L'ensemble des dispositifs présentés ce jour y sont décrits de manière détaillée. Concernant la question des critères de bourses, ils clairement annoncés sur le site. La bourse BOUTMY est une bourse d'excellence accordée sur des critères académiques, et il y a aussi une dimension de mérite puisque les étudiants peuvent déclarer le niveau de revenus. Mais, essentiellement, cette bourse est accordée sur critères académiques. Les critères de l'aide sociale ne sont pas tous annoncés sur le site parce que c'est un accompagnement individualisé, avec une étude au cas par cas, tous les éléments de la situation personnelle et familiale de l'étudiant sont pris en compte pour évaluer le type d'accompagnement à proposer et identifier parmi nos dispositifs celui qui est le plus adapté. Cela peut être une aide d'urgence, une aide alimentaire. Cela peut être une exonération des droits de scolarité grâce à la saisine de la commission de suivi social ou du dispositif des « changements de situation » s'il y a une situation de chômage, de retraite ou de décès. Les dispositifs sont vraiment très divers, et c'est un accompagnement individualisé qui est mis en place. C'est pour cette raison que l'on peut donner les principales indications sur le site, mais elles ne seront jamais exhaustives.

Sur les délais de réponse, effectivement cette période a été complexe pour les étudiants, et elle l'a été aussi pour les équipes dans un contexte de charge de travail très important. Vous avez raison de souligner que les réponses doivent être assurées dans des délais raisonnables. Nous travaillons sur cela très attentivement, mais il y a eu un contexte particulier. Lorsque vous êtes en contact avec des étudiants qui sont en difficulté, qui n'arrivent pas à joindre les services, il ne faut vraiment pas hésiter à me les signaler directement. Le budget de la commission de suivi social est passé de 260 000 € il y a trois ans à 330 000 € pour l'année 2021/2022. Dans le cadre de la refonte des droits de scolarité, une rallonge de 50 000 € a été accordée. Et, je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu des étudiants qui n'ont pas reçu d'aide à cause d'un budget insuffisant. Concernant la situation des doctorants, je ne peux pas me prononcer sur l'exonération des droits de scolarité puisque c'est une décision institutionnelle. En revanche, je sais que le montant de l'aide a augmenté de 49 % en un an. Nous avons par ailleurs cette année travaillé avec les élus doctorants pour ajuster les critères et les adapter à de nouvelles situations. Je crois que les commissions se sont très bien passées et nous avons aussi pris en compte des situations légèrement hors cadre, mais qui justifiaient un accompagnement. Concernant les logements, effectivement la situation à Paris est particulièrement tendue en matière de logements. Le nombre de logements a augmenté de plus de 30 % en trois ans. Et, en particulier, le nombre de logements à loyer modéré est aussi très important puisqu'il a augmenté, de 23 %. Au total, si nous considérons l'ensemble des campus, Sciences Po a été en mesure cette année de proposer 6 000 offres de logements entre les offres qui se trouvent sur le site institutionnel et les accords des partenariats. Certes c'est perfectible mais si l'on considère le nombre de présents dans les campus, cela permet de répondre à 53 % des besoins potentiels. Les efforts de l'institution en matière de logements sont extrêmement importants. Et, le nombre de logements ne cesse pas d'augmenter depuis plusieurs années. Je ne sais pas s'il y avait une suggestion sur les logements. Je n'ai pas entendu la dernière phase.

Sarah BONVALET-YOUNES

Oui, pardon. On a une incompréhension. Le partenaire HENEO, s'il nous met à disposition qu'un seul logement, cela nous a interrogés. Mais, savoir s'il y a des partenaires privés avec lesquels on pourrait peut-être... Augmenter les partenariats.

Francesca CABIDDU

Nous avons passé un partenariat avec HENEO cette année. Donc, nous aurons sans doute plus de logements. Il fait partie de nos nouveaux partenaires, effectivement.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. S'il y a d'autres points, c'est le moment. Je ne vois personne. Donc, merci infiniment pour cette présentation et pour avoir accepté de répondre à l'ensemble de ces questions. On va pouvoir passer au point suivant. Peut-être, avant de vous laisser la parole, on n'en est plus à un changement près dans l'ordre du jour, j'avais eu des remarques de certains et je m'inclus d'ailleurs dedans d'un éventuel départ anticipé. Donc, si vous le voulez bien, tant que nous sommes encore nombreux, je vous propose de passer aux votes. Rassurez-vous, Mme GROUES, cela va relativement vite en général. Mais, nous allons voir. C'est le moment de nous surprendre. Peut-être un premier point sur la reconnaissance des associations étudiantes. M. VIVIEN.

IV. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Baptiste VIVIEN

Merci. Je pense que cela va aller très vite, en effet. Il y a trois associations, qui ont demandé leur reconnaissance pour ce second semestre. Deux qui ont déjà eu la reconnaissance antérieurement et une initiative étudiante sélectionnée l'an dernier. Toutes les trois sont en conformité par rapport aux critères de l'article 13 du règlement de la vie étudiante et bénéficieront, si vous l'acceptez, du statut d'association reconnue jusqu'à l'été 2023, comme l'indique le règlement. Tous les détails de ces trois associations sont dans le document qui vous a été transmis.

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des interrogations ? Non, personne. Donc, je vais demander à Mme GASMI si nous avons des procurations.

Ismahane GASMI

Oui, M. COHEN et Mme LEBARON donnent procuration à Mme BONVALET-YOUNES.

Raphaël CHARPENTIER

Merci. Nous allons maintenant pouvoir procéder au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je ne vois personne. Donc, on peut considérer que les associations sont reconnues à l'unanimité. Je vous remercie.

Les trois associations sont reconnues à l'unanimité.

V. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 21 FÉVRIER 2022

Raphaël CHARPENTIER

Concernant la CVE, nous avons eu une réunion la semaine dernière. Trois demandes de subventions qui n'ont pas posé de difficulté particulière. Une subvention de 1 000 € pour l'Artimuse assortie d'une demande de gratuité pour les étudiants boursiers qui pourraient participer au projet. Une subvention de 2 000 € pour permettre d'organiser une simulation de nations unies sur le campus de Menton. C'est un projet, je crois, assez emblématique du campus. Et, 2 500 € pour le projet de Stop&Go pour Hit the Road qui est un projet étudiant bien connu et également du campus cette fois parisien. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des interrogations là-dessus ? Non. Parfait. On va procéder également au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? On peut donc considérer que ces financements sont adoptés à l'unanimité.

Les financements sont adoptés à l'unanimité.

VI. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 17 JANVIER ET DU 7 FÉVRIER 2022

Raphaël CHARPENTIER

Mais, arrive le dernier vote : l'adoption des procès-verbaux du 17 janvier et du 7 février, sous réserve éventuellement de changements, de coquilles diverses. Est-ce qu'il y a des points particuliers sur lesquels vous souhaitiez nous interpellier sur ces procès-verbaux ? Personne. Est-ce que les gens votent contre ? Est-ce que les gens s'abstiennent ? Ils sont également adoptés à l'unanimité.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

VII. POINT D'INFORMATION RELATIF À L'INSTITUT DES COMPÉTENCES ET DE L'INNOVATION : HISTORIQUE ; MISSIONS ET PROJETS À VENIR

Raphaël CHARPENTIER

Je vous salue, Mme GROUES pour votre arrivée et de vous passer maintenant la parole pour ce dernier point de notre ordre du jour relatif à l'Institut des Compétences et de l'Innovation.

Delphine GROUES

Merci beaucoup et merci de l'invitation pour cette présentation d'un petit point d'étape de l'Institut des Compétences et de l'Innovation. On avait eu l'occasion de venir vous voir à la suite de la préfiguration de l'ICI, et ensuite pour un point pendant la crise de la Covid en avril pour vous présenter les solutions qui avaient été mises en place. Nous avons alors redonné l'historique des actions permettant de répondre à une crise sans précédent lorsqu'on parle de pédagogie et d'enseignement en ligne. C'est un événement qui sera toujours historique dans le parcours de l'ICI, mais surtout qui nous a donné des bases solides sur lesquelles on est en train de fonder notre stratégie à l'avenir. Aujourd'hui, l'objectif est de vous présenter très rapidement un point d'étape, en sachant que l'on pourrait revenir vous voir pour des projets beaucoup plus ciblés à l'avenir. Vous avez reçu une note en amont. Ce que je proposais de faire aujourd'hui en direct avec vous, c'était revenir sur certains points qui me semblaient particulièrement intéressants et représentatifs à la fois de la méthode l'ICI, mais également de certains résultats qui nous permettent de fonder des projets à l'avenir. Nous avons évoqué lors du dernier passage devant les instances l'expérimentation et l'anticipation qui avaient permis de répondre au passage en une semaine à l'enseignement en ligne, notamment l'expérimentation par rapport à Zoom que l'on était en train de tester dans un monde où Zoom n'était pas encore connu de tous, au moment où l'on a acheté des licences pour l'ensemble de la communauté, par exemple. Cela a été également le cas pour l'équipement hybride des salles puisque l'on expérimentait ce que pouvait donner une salle hybride avant la Covid, ce qui nous a permis de connaître déjà les fournisseurs, et de pouvoir équiper les salles rapidement avant la rentrée de septembre 2020. Mais, si tout cela a pu fonctionner, c'est que cela reposait sur un principe de coconstruction qui était le nôtre depuis le départ. Nous vous en avons parlé lors de la préfiguration de l'ICI où nous avons pu échanger avec plus de 70 personnes de Sciences Po depuis les chercheurs, les directeurs de centres, de laboratoires, aux enseignants, aux étudiants et bien évidemment aux équipes des différents programmes de formation à Sciences Po. C'est un principe que nous gardons au quotidien. Je voulais juste revenir sur ce lien avec nos différentes communautés puisque vous êtes tous leurs représentatifs et représentants.

Tout d'abord, j'aimerais mettre l'accent sur un sujet que nous avons moins évoqué puisqu'on était dans une période très particulière d'enseignements généralisés en ligne et on avait donc souligné les éléments concernant le numérique. Mais, c'est l'autre pendant de notre titre : Institut des Compétences et de l'Innovation. Pour les compétences, nous avons continué de travailler sur ce sujet, c'est-à-dire les objectifs de formation, les compétences communes à tous les étudiants de Sciences Po, peu importe le Master ou le campus du Collège Universitaire. Et, nous avons travaillé à cela avec nos différentes communautés.

Tout d'abord, avec les programmes de formation par plusieurs entretiens, des dialogues avec les doyens, les responsables pédagogiques, les directeurs exécutifs. Et, ensuite, nous avons mis en œuvre une expérimentation pour voir la manière dont les compétences communes et transversales que nous avons

identifiées pouvaient s'articuler dans une maquette, en incluant les activités hors-cours comme les engagements associatifs ou les activités organisées par les programmes, et surtout la manière dont cela pouvait être mis en lien avec des méthodes pédagogiques appropriées pour qu'à la fin les étudiants puissent se saisir de cette visibilité plus grande des objectifs de formation. Et avec le but supplémentaire que les recruteurs également aient une visibilité plus claire sur ce à quoi forme Sciences Po ; nous sommes en lien avec Sciences Po Carrières à ce sujet. Nous avons travaillé avec plusieurs écoles de manière expérimentale, notamment l'École de Management et de l'Innovation, avec un Master ciblé, un à l'École Urbaine et l'École de Droit. Et, ensuite sont arrivées PSIA et maintenant l'École doctorale qui va prendre la suite avec le Collège Universitaire, toujours dans une logique de test, d'expérimentation, de corédaction des stratégies. Nous évaluons si cela fonctionne, ce qui doit être adapté pour que cela soit le plus efficace possible et le plus fluide pour l'ensemble des équipes. Je parlais des programmes de formation, mais c'est également avec la communauté des chercheurs, avec la faculté permanente qui a toujours été très présente au sein de la dynamique de l'ICI. Et, là, je pense particulièrement à nos référents scientifiques. Chacun des départements avait donné à l'ICI le nom d'un chercheur qui fait partie de notre comité scientifique. Nous testons donc des idées avec eux. Par exemple, sur les compétences, nous avons pu avoir un dialogue sur la stratégie que nous pourrions avoir avec les écoles et avec le Collège Universitaire. Mais ils ont été également consultés sur les compétences issues de leurs propres disciplines : histoire ; sociologie ; sciences politiques ; droit ; et économie. Et, cette instance du comité scientifique avec les chercheurs est intéressante également parce que l'ICI peut avoir cet échange, ce dialogue constructif avec eux. L'ICI transmet certaines communications via ces référents scientifiques dans les départements, et, en miroir, les départements nous font remonter des besoins. C'est vraiment l'une des logiques aussi de réussite. C'est répondre aux besoins plutôt que plaquer des solutions toutes faites à des besoins qui n'auraient peut-être pas été précisés en amont.

La coconstruction comporte également une validation et un échange avec des universités partenaires qui sont lancées sur l'innovation pédagogique avec nous. Nous avons des projets parfois menés en commun ou alors des colloques, des séminaires internationaux que nous tenons tous les ans où nous avons autour de la table plusieurs universités partenaires, en lien avec la DAI. Et, maintenant, on a un pool d'universités très fidèles qui revient chaque année pour discuter de points d'innovations pédagogiques. Cela permet d'enrichir le débat, les réflexions et d'amorcer éventuellement des projets communs. Enfin, évidemment, nous avons la logique de coconstruction avec les enseignants par le biais de focus groups. On en a souvent eu au moment de la préfiguration et même après le passage de l'enseignement en ligne pour savoir ce qui fonctionnait en matière de formation, ce qui fonctionnait en matière d'outils et ce que nous pouvions renforcer pour accompagner au mieux les enseignants. Nous avons également eu un focus group avec les ALUMNI pour commencer à voir si le marché du travail évoluait et la manière dont nous pourrions mieux accompagner les étudiants dans ce développement des compétences avant leur insertion professionnelle. Et, bien entendu les focus groups avec les étudiants qui sont toujours précieux pour nous. Les étudiants avaient été très actifs au moment de la préfiguration de l'ICI. Ils ont répondu à des enquêtes au moment des événements de la Covid. Ils continuent de nous accompagner sur des projets tels le retour d'expérience, par exemple, de l'application Sciences Po dont ils étaient partie prenante dès le départ. Et, les étudiants ne sont pas là juste pour consultation. Ils sont acteurs pour rendre des avis, mais aussi dans le cadre des enseignements eux-mêmes. C'est une autre jambe de l'ICI qui donne des cours, qui crée une offre d'enseignements. Vous avez le rappel dans la note ; il s'agit de l'offre de cours du Centre d'écriture et de rhétorique, du Centre d'exploration des controverses, et de l'atelier de cartographie qui donne des tutorats, mais aussi des ateliers pour les étudiants. Tous ces enseignements sont fondés sur un principe de pédagogie active où les étudiants sont vraiment acteurs dans les cours. Et, par rapport notamment aux événements, le Centre d'écriture et de rhétorique, par exemple, ils sont parties prenantes du déroulé des événements. Ils lisent à voix haute des textes d'auteurs ou coaniment avec nous des tables rondes littéraires.

Enfin, pour terminer, je parlais de la formation des étudiants ; je voulais juste remettre le curseur un petit peu sur l'accompagnement des enseignants vacataires ou de la faculté permanente. Nous avons développé un cycle de formations, notamment des focus avant les rentrées au moment de la massification de l'enseignement hybride où nous devons former les enseignants à l'utilisation des salles, mais également à la pédagogie qui était associée avec un enseignement hybride. Et, nous avons vu de manière extrêmement exponentielle le nombre d'inscriptions à ces formations exploser dans les derniers semestres. Là, nous en sommes presque à un millier d'enseignants formés chaque rentrée, alors que l'on sait qu'il y a un roulement. Mais, il y a des enseignants qui reviennent parce que nous étoffons notre

offre. Et, nous étoffons l'offre pour parler de diversité de modes d'évaluations des étudiants, d'interactivité, en cours, par exemple. Et, nous étoffons l'offre grâce au retour des enseignants qui nous rendent des évaluations à la suite de ces formations, et qui soumettent des idées de thèmes à aborder, cela évidemment fait main dans la main avec les programmes. Parfois, nous donnons des accompagnements beaucoup plus ciblés programme par programme parce qu'il y a des besoins. Parfois, des campus nous ont sollicités pour ce faire ou des Masters. Mais, nous proposons également de nouvelles entrées issues de la Recherche, de l'expérimentation de l'ICI. Voilà pour la formation enseignante, sans oublier bien entendu les doctorants à qui nous proposons des accompagnements tout au long de l'année personnalisés, mais aussi en groupe, notamment avant la rentrée de janvier et la rentrée de septembre en français et en anglais pour ces jeunes enseignants qui enseignent pour la première fois.

Pour conclure, merci de votre attention lors de ce petit tour de piste en sachant que l'on sera ravi de revenir avec des projets beaucoup plus ciblés à l'avenir. Et, vous pouvez compter sur nous pour continuer sur le côté expérimental de diffusions, de valorisation des ressources pour accompagner la pédagogie à Sciences Po et le développement de la transformation pédagogique. Merci beaucoup.

Raphaël CHARPENTIER

Merci infiniment. Nous serons aussi ravis de vous avoir pour d'autres présentations, et je le dis également au titre de la communauté des enseignants vacataires que je représente. Je suis content d'avoir entendu mentionner justement leur participation à un certain nombre de focus groupes dans l'ICI. Et, c'est une chose qui nous tient à cœur. Et, je pense parler au nom de chacun et chacune de mes collègues représentants des enseignants vacataires ici. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des choses particulières ?

Céline BUON

Dans l'accompagnement pédagogique, j'aurais aimé savoir si vous preniez en compte l'année d'échange pour le suivi des acquisitions des compétences. Si oui, dans quelle mesure ? Si non, n'est-ce pas une piste à explorer ?

Delphine GROUES

Merci beaucoup, Céline, pour la question. Effectivement, on l'a abordé. On ne l'a pas encore développé. On l'abordait au départ pour savoir la manière dont, avec les étudiants en échange, les dialogues avec nos étudiants et avec les enseignants, on pouvait prendre cela en compte et faire de ces échanges une richesse supplémentaire. Sur leur accompagnement ciblé, c'est une piste effectivement extrêmement intéressante et à aborder avec les universités partenaires pour voir justement s'il y en a certaines qui ont mis en place ces dispositifs pour que l'on puisse faire de la continuité, et ensuite une transition de nouveau dans les universités partenaires. Mais, vous avez tout à fait raison. C'est encore un champ à creuser pour leur accompagnement plus personnalisé.

Raphaël CHARPENTIER

Merci infiniment. Est-ce qu'il y a une dernière question ? Non. Mme DUBOIS-MONKACHI, je vous laisse la parole.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup, M. le Président. Merci beaucoup à Delphine GROUES d'avoir présenté les activités de l'ICI. Je voulais juste rappeler dans le cadre d'une réflexion que nous menons au sein de la DFI que nous sommes en train de travailler sur un nouveau contrat pédagogique, puisque vous le savez notre directeur a posé quelques jalons notamment sur la question de la charge de travail, sur la question de la « libération » du jeudi après-midi, en tout cas d'une demi-journée par semaine et probablement le jeudi ou de l'allègement pour permettre aux étudiants d'avoir d'autres activités. Et, aussi mettre en valeur tout ce qui comporte et tout ce qui constitue l'expérience étudiante. Là, ce que nous a présenté l'ICI est vraiment un panorama en matière de pédagogie en tout cas de ce qui peut accompagner l'expérience étudiante qui n'est pas uniquement des cours, mais aussi des activités pédagogiques. Mais, aussi des activités associatives avec la vie étudiante, mais aussi des activités d'engagement. Là, je pense que c'est important aussi qu'on arrive avec ce nouveau contrat pédagogique sur la question des compétences. Vous savez que les compétences évoluent. Il y a un travail qui est mené, comme le disait Delphine

GROUES, avec les écoles, mais également avec Sciences Po Carrières et avec les recruteurs. On a un objectif qui est de placer nos étudiants dans des métiers qui évoluent tous les jours, et ce dialogue entre la Recherche, l'enseignement et les recruteurs est fondamental pour avoir une formation au niveau et à jour. On voit bien la manière dont l'évolution de la société hélas ces derniers temps nous amène à avoir une réactivité très forte. Je voulais simplement profiter de cette présentation, mais aussi de celle de Mme CABIDDU, pour vous dire que la DFI a vraiment différents moyens pour valoriser, accompagner l'expérience étudiante qui est une expérience globale, et qui ne se limite pas — même si l'enseignement est très important bien entendu, tout comme la Recherche — à ces activités. Merci beaucoup.

Raphaël CHARPENTIER

Merci infiniment et merci à Mme GROUES d'avoir pris le temps de venir devant nous.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Raphaël CHARPENTIER

Avant de lever ce Conseil et de dire un mot de conclusion, est-ce qu'il y a des questions diverses, des points que vous souhaitiez soulever ? Non. Personne.

D'abord, une information de calendrier puisque la séance du 4 avril doit être reportée au mercredi 20 avril à 8 h 30. Il s'agit d'un report lié au délai, il me semble, de contestation des résultats des élections qui auront lieu la semaine prochaine et celle d'après, si ma mémoire est exacte. Cela me permet d'avoir une transition parfaite pour dire qu'il s'agissait pour quatre d'entre nous du dernier Conseil avant les élections. Grégoire ÉTRILLARD et moi-même sommes candidats, mais c'est du coup pour moi l'occasion de dire un mot particulier à Guillaume FARDE et à Ann-Sophie SCHOEPFEL ainsi qu'à leurs suppléants et suppléantes qui ne se représentent pas. Leur dire au nom de ce Conseil combien nous avons été heureux de travailler à leurs côtés, et de le dire également en mon nom propre tout particulièrement et les remercier pour leurs services pour Sciences Po. Le CVEF restera actif dans les changements qui s'annoncent. Vous en évoquez certains. Nous serons présents et nous serons encore là pour le 25 avril pour reprendre une nouvelle étape et un nouveau mandat pour une partie d'entre nous. Je vous remercie toutes et tous. Je vous souhaite une excellente journée et une excellente semaine.

Raphaël CHARPENTIER lève la séance à 9 heures 46.